



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet - Direction des sécurités  
Service de l'éducation et  
de la sécurité routière  
Pôle Droits à conduire**

## **DEMANDE D'EXAMENS BIOLOGIQUES**

concernant : M/Mme

La commission médicale primaire vous demande de vous présenter à votre rendez-vous, muni(e) du résultat des examens biologiques ci-dessous à faire impérativement moins d'un mois avant la date du rendez-vous :

Conduite sous l'empire d'un état alcoolique :

prise de sang pour la recherche de :

- Gamma-Glutamyl transférase (Gamma GT)
- Transferrine carboxy déficiente (CDT)
- numération globulaire avec volume globulaire moyen (VGM)

et/ou

Conduite sous l'emprise de produits stupéfiants :

analyse d'urine pour la recherche de :

- cocaïne, opiacée, cannabinoïdes, amphétamines

Tests psychotechniques (valables 6 mois) : pour les suspensions de 6 mois et plus, les invalidations pour solde de points nul et les annulations judiciaires (voir la liste des centres agréés sur le site [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)).

Vous devez vous présenter au laboratoire muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité dont les références seront notées sur les résultats des analyses.

NB : Ces examens ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale.